

Département
Loire-Atlantique
Arrondissement
Saint-Nazaire
Canton
Saint-Nazaire 2

Commune de Trignac

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

du Jeudi 27 janvier 2022

DEL_20220127_15

Nombre de Conseillers
En exercice **29**
De présents **24**
De votants **23**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept janvier,
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant en réunion au
lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la
présidence de Monsieur AUFORT, Maire

Objet :

**Remboursement
d'une location salle
des fêtes « René
VAUTIER »**

Etaient présents :

Claude AUFORT, Dominique MAHE_VINCE, Jean-Louis LELIEVRE,
Véronique JULIOT, Gilles BRIAND, Laurence FREMINET, Hervé
MORICE, Emilie CORDIER, Denis ROULAND, Sébastien WAIRY,
Stéphanie BURNEL, Eric MEIGNEN, Cécile OLIVIER, Benoît PICHARD,
Laurence DUPONT, Yannick BEAUVAIS, Jessica NICOLAS, Jean-Pierre
LE CROM, David PELON, Françoise HAFFRAY, Didier NOUZILLEAU,
Michel CONANEC, Colette GARRIGUES, Alain DESMARS

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

- Myriam LEROUX a donné son mandat à Benoît PICHARD
- Patricia L'ECORSIER a donné son mandat à Stéphanie BURNEL
- Stanislas FONLUPT a donné son mandat à Laurence FREMINET

Absentes :

- **Christelle POHON et Isabelle GUENEGO**

Le Maire certifie que le
compte rendu de cette
délibération a été
affichée à la porte de
la Mairie le

1^{er} février 2022

Et que la convocation
avait été faite le

19 janvier 2022

M. Jean-Pierre LE CROM a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Madame LANIO a loué la salle des fêtes, René VAUTIER, le week-end du 26/27/28 novembre 2021 pour une réunion de famille. Malheureusement, une panne de chauffage a gâché le bon déroulé de cet évènement familial. Il faut, souligner que Madame LANIO avait été informée lors de l'état des lieux et de la remise des clefs que le chauffage était défaillant. La salle Martin Luther King lui a été proposée mais ayant déjà tout organisé Madame LANIO n'a pas souhaité changer de salle. Les services techniques étaient en attente d'une pièce pour la réparation. Une intervention s'est donc avérée inutile.

Il est proposé au Conseil Municipal, sous réserve d'avis contraire de la Trésorerie, et compte-tenu de ces mauvaises conditions de location, de procéder au remboursement total, à l'encontre de Madame LANIO de la location de la salle des fêtes René VAUTIER soit 300 euros.

Vu le Code Général des collectivités Territoriales,

Vu la délégation du conseil municipal au Maire du 10 juillet 2020,

Vu l'avis de la commission administration générale du 10 janvier 2022.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE
DECIDE**

Article 1 : de rembourser totalement Madame LANIO pour la location de la salle des fêtes René Vautier les 26, 27,28 novembre 2021, soit 300 Euros ;

Article 2 : D'autoriser le Marie ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne réalisation de cette délibération.

Voix pour	27
Voix contre	0
Abstentions	0

- ⇒ Transmis à M. le Sous-Préfet le
- ⇒ Reçu par M. le Sous-Préfet le
- ⇒ Retour en Mairie le
- ⇒ Publié ou affiché le


Pour extrait conforme
Le Maire
Claude AUFORT